

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0022509

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 12481 Société : RAN

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : THAÏTIT Zineb

Date de naissance : 28-02-1948

Adresse : Rue 22 - BP 18120 - Nemni - Casablanca

Tél. 066118487 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / Dr Harti - Dr El Ourzadi

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : Cirrhose hépatique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA - Le : 8.10.2024

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficients	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
DU 06/10/12 AU 14/10/12	VEN FACTURE	Derb Ghaffar, Maarif	125000	Equipe Réanimateurs DR HAMDANI
	N° 112 FACT	INPE, Derb Ghaffar, Maarif	125000	DR HAMDANI INPE UFRAD DA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Prix Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CLINIQUE HAMDANI

CLINIQUE MULTIDISCIPLINAIRE
Angle Rue Batinia et Rue 93 Quartier de la Famille
Derb Ghellaf, Maarif, Casa Anfa

F A C T U R E

N° : 112 / 2024 du 14/01/2024

Nom patient	THAILI ZINEB	Entrée	06/01/2024
	PAYANT	Sortie	14/01/2024

Désignation des prestations	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
COMPLEMENT HONORAIRE EQUIPE REANIMATEURS	8,00	RELIQUAT	1 000,00	8 000,00
PERFUSION	8,00		200,00	1 600,00
A.M.I	8,00		300,00	2 400,00
			<i>Sous-Total</i>	12 000,00
Total Clinique				12 000,00
DR. KHERRAF AMINE (cardiologie)	1,00	H	400,00	400,00
DR. BERRADA MALIKA (neurologue)	1,00		400,00	400,00
			<i>Sous-Total</i>	800,00
Total Autres prestations				800,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :		
DOUZE MILLE HUIT CENTS DIRHAMS		Total
		12 800,00

Clinique
HAMDANI
Derb Ghellaf, Maarif - Casablanca
INPE: 090062787
FACTURATION



Le 06/01/2024

Compte rendu d'hospitalisation

Mme THAILI Zineb, âgée de 76 ans, suivie pour une cirrhose hépatique, a été hospitalisée à la clinique le 06/01/2024 dans un tableau de trouble de la conscience fébrile.

L'examen à l'admission montrait une patiente inconsciente, hypotendue à 80/40mm hg, tachycarde à 110 BPM, polypneique, SPO2 à 90% à L'air libre, fébrile à 38° avec une glycémie capillaire normale.

La patiente a été hospitalisée en réanimation où elle a bénéficié d'une mise en condition avant le bilan étiologique :

- TDM cérébrale : RAS
- TDM thoracique : aspect de pneumopathie infectieuse
- Biologie : Syndrome inflammatoire d-dimères élevés
- Ponction d'ascite : stérile
- ECBU : stérile
- Echo cœur : RAS
- Angioscanner thoracique : RAS

La patiente a été mise sous antibiothérapie et traitement symptomatique. Elle a bénéficié d'une ponction d'ascite avec amélioration de son état respiratoire. Pour une anémie aigue, la patiente a été transfusée de 3 culots globulaires avec une bonne tolérance. Elle a été déclarée sortante le 14/01/2024 après un séjour de 08 jours en réanimation.



CLINIQUE HAMDANI**NOTE D'HONORAIRES**

Le : 14/01/2024

Références

112 / PAYANT

Entrée / Sortie : 06/01/2024 - 14/01/2024

Le Dr. KHERRAF AMINEprésente à **Mme THAILI ZINEB**sa note d'honoraire s'élevant à la somme de
400,00 Dhs QUATRE CENTS DIRHAMS

et le - la prie d'agrérer l'expression de ses sentiments distingués


Dr. KHERRAF AMINE
Spécialiste en Neurologie
INPE: 061315926*Cachet et signature***CLINIQUE HAMDANI****NOTE D'HONORAIRES**

Le : 14/01/2024

Références

112 / PAYANT

Entrée / Sortie : 06/01/2024 - 14/01/2024

Le Dr. BERRADA MALIKAprésente à **Mme THAILI ZINEB**sa note d'honoraire s'élevant à la somme de
400,00 Dhs QUATRE CENTS DIRHAMS

et le - la prie d'agrérer l'expression de ses sentiments distingués


Dr. BERRADA Malika
Neurologue
INPE: 061327961*Cachet et signature*
Clinique
HAMDANI
Derb Ghalfet, Maârif - Casablanca
INPE: 060062787
FACTURATION